

Tati lance un comparateur d'assurances

ASSURANCE

L'enseigne a repensé le modèle de Tati Assurances.

Avec déjà une dizaine de produits à comparer, elle vise 500.000 utilisateurs sur les deux premières années.

Laurent Thévenin
lthevenin@lesechos.fr

Tati est de retour dans l'assurance. Après s'être essayée il y a trois ans à la vente de contrats auto, habitation ou obsèques estampillés à son nom, la célèbre chaîne de magasins à bas prix a changé son fusil d'épaule : elle a lancé jeudi son propre comparateur. « L'assurance est un poste important dans le budget des ménages. Et très peu de Français ont encore le réflexe de comparer. Ce nouveau service s'inscrit dans notre travail d'accompagnement des clients avec notre promesse du "fair cost", c'est-à-dire du juste prix », explique Emmanuel Deroude, son PDG.

Plus de 200 offres

L'enseigne a donc totalement repositionné Tati Assurances. « Notre offre d'assurances avait reçu un très bon accueil, mais elle n'était pas optimale car trop restreinte. Le site a fonctionné pendant un an et demi, mais les volumes de vente n'étaient pas significatifs », indique Emmanuel Deroude. D'où la décision de le mettre en sommeil, puis de revoir son « business model ».

Le comparateur Tati Assurances entend répondre « à neuf besoins dans un premier temps », explique Emmanuel Coutelle, son directeur. Et l'éventail de produits est large : de l'assurance automobile à l'assurance-emprunteur, en passant par les scooters, les voitures sans permis, la santé ou l'assurance-animaux. Développé en partenariat avec le groupe de comparateurs Comparadise (HyperAssur, KeAssur, Mutuelle Conseil) et le courtier-conseil en solutions affinitaires CFSA, le site met en avant plus de 200 offres émanant d'une quarantaine d'assureurs.

Une large base de clientèle à prospecter

Avec 3 millions de visiteurs uniques par mois sur son site Tati.fr et ses 140 points de vente, l'enseigne au vichy rose dispose déjà d'une large base de clientèle à prospecter. L'objectif affiché par Tati est de « faire entrer dans une logique de comparaison 15 % de [ses] clients », soit quelque 500.000 personnes, au terme des deux premières années d'activité. « Cela ferait un chiffre d'affaires non négligeable », signale le directeur général de Comparadise, Jérôme Chasques, sans donner d'ordre de grandeur. ■

Procès Pérol : Claude Guéant jette le trouble

JUSTICE

Selon l'ex-secrétaire général de Nicolas Sarkozy, c'est ce dernier qui a proposé en 2009 le nom de François Pérol pour diriger BPCE.

L'ex-président de la République s'était « emparé » du sujet.

Valérie de Senneville
vsenneville@lesechos.fr

Tout se passait pour le mieux depuis le début de la matinée pour François Pérol. L'ex-secrétaire général adjoint de l'Élysée comparait depuis lundi dernier pour « prise illégale d'intérêts » et les précédentes audiences marathons, parfois tendues, avaient jeté une lumière trouble sur le rôle de l'ex-conseiller dans le rapprochement des Banques Populaires et des Caisse d'Épargne. Mais, jeudi matin, le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, était venu apporter un peu d'air à François Pérol en affirmant qu'il n'avait jamais eu à subir « de tentative

d'influence » de la part de représentants des pouvoirs publics dans le renflouement de 5 milliards d'euros accordé aux deux banques, plombées par les comptes de leur filiale Natixis.

« Au moins, on aura une direction efficace »

Pour autant, Christian Noyer n'apprendra que très tardivement la nomination de François Pérol à la tête de BPCE. « J'ai été surpris en effet que des banques mutualistes fassent appel à quelqu'un de l'extérieur. Mais, de mon point de vue, c'était une bonne nouvelle et je me suis dit, au moins on aura une direction efficace. » Sur son banc, l'ex-conseiller de Nicolas Sarkozy prend des notes, il semble respirer. Mais voici que, peu après 11 h 30, Claude Guéant arrive à la barre. Et le visage de François Pérol se tend peu à peu, car son ancien supérieur ne va pas l'aider. L'ex-ministre de l'Intérieur, qui était à l'époque secrétaire général de l'Élysée, va en effet jeter le trouble en affirmant clairement que c'est Nicolas Sarkozy lui-même qui, le premier, a suggéré le nom de François Pérol pour prendre la tête du groupe bancaire. « Nicolas Sarkozy s'était emparé du sujet [la fusion des deux mutualistes, NDLR]. »

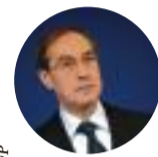
Dès lors, les notes élaborées par François Pérol tout au long du che-



Claude Guéant, l'ancien supérieur de François Pérol (photo), a jeté le trouble en déclarant jeudi lors du procès : « C'est lui [Nicolas Sarkozy] qui a eu l'idée de nommer François Pérol à cette fonction ».

Photo Sipa

Il a dit



« François Pérol n'en avait pas envie, mais dès lors que Nicolas Sarkozy lui a demandé, il a considéré que c'était un devoir plus qu'une satisfaction. »

CLAUDE GUÉANT Ancien secrétaire général de l'Élysée

minement du dossier de rapprochement des deux banques, et que le tribunal examine depuis le début, n'apparaissent plus comme une simple « information ». « Les conseillers rassemblent des éléments d'information et d'analyse et font part aussi de leur analyse », admet Claude Guéant. Certaines notes portées au dossier sont les seules fragiles preuves matérielles, et le témoignage de Claude Guéant leur donne soudain un autre poids.

« Aurait-on pu lui suggérer ? »

« C'est lui [Nicolas Sarkozy] qui a eu l'idée de nommer François Pérol à cette fonction », affirme Claude Guéant. « Aurait-on pu lui suggérer ? » interroge cependant le président de l'audience, Peimane Gha-

leh-Marzban. Sous-entendu, François Pérol, lui-même ou un conseiller du soir du président de la République, aurait-il pu glisser le nom du secrétaire général adjoint ? « Si vous me demandez si des conseillers ont pu lui en parler, peut-être. Je ne sais pas ce qui a précédé sa conviction... », répond laconique Claude Guéant, avant d'ajouter : « François Pérol n'en avait pas envie, mais dès lors que Nicolas Sarkozy lui a demandé, il a considéré que c'était un devoir plus qu'une satisfaction ». L'audience reprend lundi prochain.



Notre compte rendu complet sur lesechos.fr

Du rififi au comité d'établissement de Natixis

BANQUE

Un rapport d'inspection relève de nombreux dysfonctionnements dans la gestion du CE.

Le cabinet Technologia évoque en outre un climat de travail « fortement dégradé ».

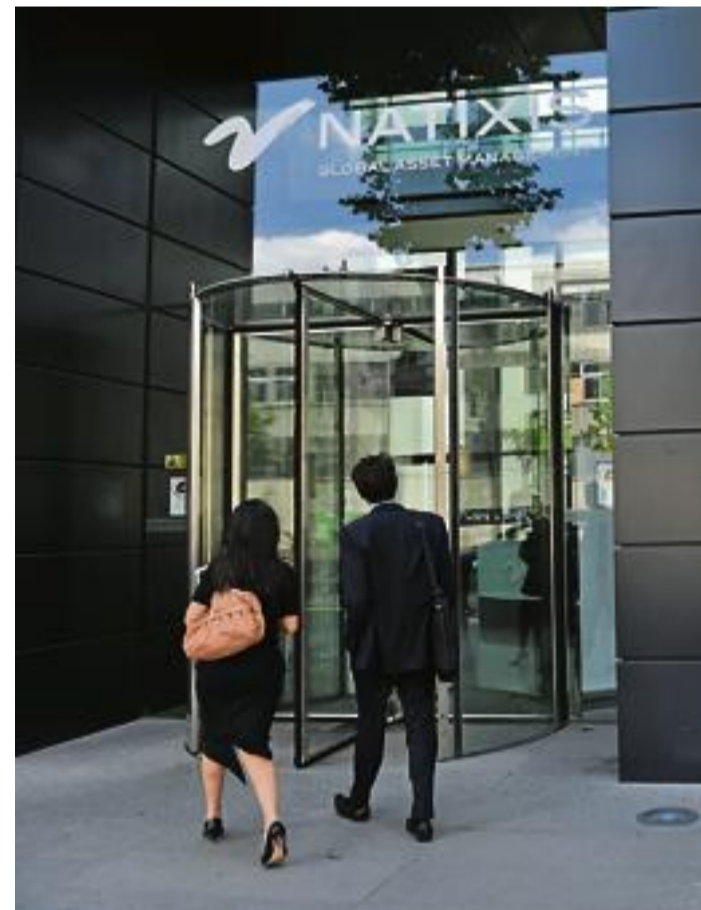
Véronique Chocron
vchocron@lesechos.fr

Que se passe-t-il au sein du comité d'établissement (CE) de Natixis ? La structure, qui fait bénéficier 6.800 collaborateurs de la banque d'activités sociales et culturelles pour un budget de 11 millions d'euros, s'est enlisée ces dernières années dans une crise profonde. Deux récents rapports posent un diagnostic alarmant sur de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des activités du CE et sur l'ambiance de travail au sein d'une équipe de 42 personnes (à fin 2013), en partie constituée de représentants du personnel élus par les salariés.

Le cabinet d'évaluation des risques professionnels Technologia

pointe, dans un audit remis en janvier dernier, des « accusations graves » (vol et couverture de pratiques frauduleuses) et « des ressentis » de comportements violents (agressions verbales, menaces physiques, mises à l'écart), de propos sexistes et racistes. « Il convient de les prendre au sérieux puisqu'ils traversent l'ensemble du collectif de travail et reflètent un vécu au travail douloureux », note Technologia. S'en est suivie une baisse de la qualité de service du CE, qui « a conduit à une crispation des relations » avec les salariés de Natixis.

De fait, de nombreux manquements ont été relevés par l'Inspection générale de Natixis dans la gestion administrative des activités sociales et culturelles du CE. Selon un rapport remis en mars 2015, dont « Les Echos » ont pris connaissance, les comptes du CE et du CCE n'ont pas été publiés depuis 2010. D'où un défaut de communication auprès des élus du montant des réserves de ces deux entités qui s'élève à 7 millions d'euros (à fin 2013) pour une trésorerie de 5,5 millions d'euros. Par ailleurs, si des règlements intérieurs ont été mis en place en 2012 pour le CE et le CCE, ils « ne sont pas respectés et aucune sanction n'est prévue en cas de manquement à leurs dispositions », note l'Inspection. Celle-ci n'a pas pu vérifier l'exactitude de la base



Deux récents rapports posent un diagnostic alarmant sur de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des activités du comité d'établissement (CE) de Natixis. Photo Pascal Sittler/RÉA

des bénéficiaires des prestations du CE. Le service comptable ne s'assure d'ailleurs pas que l'ensemble des prestations fait l'objet de règlements des salariés. Et par ailleurs, aucune procédure n'encadre la gestion des appels d'offres et des relations avec les fournisseurs.

Séparation des fonctions

Conclusion de Technologia : « Le mode de gouvernance du CE Natixis [...] ne peut plus fonctionner. » Le cabinet note qu'il « serait préférable que les responsables d'activités [du CE, NDLR] acceptent de ne plus disposer de mandat de représentant du personnel ou syndical », de même qu'« un salarié d'une mairie ne peut pas être élu municipal dans la même commune ». Une séparation des fonctions politiques et administratives que l'Inspection générale de Natixis appelle aussi de ses vœux « afin de prévenir les risques de conflits d'intérêts ».

Dans ce contexte, la direction de Natixis avait créé en 2012 un poste de responsable administratif pour transformer l'organisation du travail au sein du CE. La responsable en question vient de jeter l'éponge. Alors que des élections professionnelles viennent de se tenir, les ressources humaines ont annoncé aux salariés du CE une réforme de l'organisation et de la gouvernance dans les prochaines semaines. ■

samedi 27 juin :

Le Grand Invité à 9:35

Louis Gallois

co-président de La Fabrique de l'industrie et président du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën

Interrogé par :

Dominique Seux des Echos, Jérôme Libeskind d'ITÉLE et Marion L'Hour de France Inter



LesEchos



marion l'hour

on n'arrête pas l'éco samedi 9:00 - 10:00